

chés et à faire enquête, pour la protection des droits et de la dignité du pays, le Canada est entré dans une nouvelle phase politique dont personne ne saurait prévoir les résultats.

D'ordinaire, ce sont les tribunaux qui sont saisis d'une demande en invalidation d'élection. Les tribunaux seront appelés à se prononcer sur la validité de l'élection de Macdonald. On a saisi le tribunal d'une pétition en invalidation d'élection et la procédure suit maintenant son cours. Mais les incidents et les faits de l'élection de Macdonald ne relèvent pas de la juridiction des tribunaux; seulement ils touchent de si près à la source même de la justice et de la liberté au pays qu'ils s'imposent à l'attention du seul corps politique qui puisse s'en préoccuper, et c'est le Parlement.

J'ai prêté une oreille attentive aux observations du député de Kingston (M. Nickle) au sujet de la puissance de l'Angleterre et de sa flotte, ainsi qu'aux remarques du premier ministre dans le même sens. Mais je pose ici la question: quelle est la raison d'être de la puissance de la Grande-Bretagne et de sa flotte? Est-ce à cause du nombre de ses vaisseaux, de ses canons et des équipages de ces navires, ou de l'argent dépensé dans ce but? Tout le monde le sait, le secret de la puissance de la Grande-Bretagne, c'est que la Grande-Bretagne protège la liberté du sujet et le droit de la libre parole. Le secret de l'importance de la marine britannique aux yeux du monde, c'est que le monde civilisé croit que cette marine est la protection de ces droits. Voilà pourquoi le peuple canadien et les habitants des Iles-Britanniques sont prêts à prêter appui à cette marine et à soutenir cette puissance. Mais s'il arrive qu'au nom de la couronne britannique, on prive le sujet de sa liberté et du droit de la libre parole, je le demande, à quoi bon la marine britannique ou la puissance de l'Angleterre?

Au cours de cette élection de Macdonald, comme je puis le prouver au moyen de documents attestés sous serment, on a emprisonné des citoyens canadiens, parce qu'ils avaient osé exercer le droit de libre parole, et cela s'est fait avec l'autorisation du premier ministre du Manitoba, l'autorité sur laquelle reposent les tribunaux de cette province et de connivence avec les membres du Gouvernement qui siègent ici sur les banquettes ministérielles. Il s'agit ici du ministre des Travaux publics et du ministre de l'Intérieur. Pour ne pas trop abuser de l'attention de cette Chambre et en venir à la preuve, la Chambre et le pays le savent, le premier ministre du Manitoba est sir Rodmond Roblin et l'organe ministériel à Winnipeg est le "Winnipeg Telegram". Or, dans ce journal ministériel, en date du 5 octobre, précisément sept jours

L'hon. M. OLIVER.

avant le scrutin de Macdonald, parut ce qui suit:

Les coquins de la Saskatchewan à l'œuvre à Macdonald, déclare le premier ministre.

Sir Rodmond Roblin est entré en ville hier, retour du collège électoral de Macdonald, où il a fait la campagne la semaine dernière. A un reporter qui l'a interviewé à sa résidence, et lui a demandé ce qu'il pensait du résultat, sir Rodmond a répondu:

Je ne lirai que la partie qui a trait au cas que j'ai soumis à la Chambre.

Le fait est que la province de la Saskatchewan a entrepris de diriger l'élection de Macdonald et je mets en garde les électeurs de Macdonald contre ce que ces hommes feront ou tenteront de faire et je leur demande, aux libéraux comme aux conservateurs, de coopérer avec le procureur général ou le chef de la police provinciale pour que l'honnêteté et la décence puissent régner durant cette élection.

J'ai donné ordre à la police provinciale pour qu'elle arrête ces hommes et ils seront enfermés en prison aussitôt qu'ils essayeront d'accomplir la besogne dont ils sont chargés et je tiens à dire que parce qu'un homme est un membre du parlement provincial ou un ex-membre du parlement dans la Saskatchewan ou partout ailleurs, il n'empêchera pas la justice de suivre son cours.

Ces paroles furent suivies d'un discours que l'honorable Robert Rogers prononça à St. James, le lundi, 7 octobre et qui parut dans le "Winnipeg Telegram" du 8 octobre. L'honorable M. Rogers a dit, en partie:

Je sais que nous avons environ une centaine de *thugs* de la Saskatchewan qui se sont répandus dans la circonscription. Ils sont dans la division même de ce bureau de votes et nous les surveillons. Un des chefs de cette bande, un ami intime de M. Calder, a été arrêté aujourd'hui à Carman.

Dans les journaux de samedi, M. MacNutt a déclaré que M. Richardson allait l'emporter. M. MacNutt a évidemment cru qu'il était en Saskatchewan parce qu'il savait qu'il était entouré des *thugs* que M. Roblin a signalés. Le *thug* qui a été arrêté est venu dans la circonscription avec M. MacNutt. Il s'est installé à Carman pour une semaine et s'est enregistré sous le nom de Sullivan. Il y passa une semaine et se rendit ensuite à Winnipeg avec M. MacNutt. M. Sullivan, de Carman, descendit à un autre hôtel à Winnipeg et s'inscrivit sous le nom de Sutherland. Il était dimanche à cet hôtel et a eu des entrevues avec des manipulateurs grits d'élections et hier matin, lundi, il est retourné à Carman et s'est enregistré sous le nom de Sullivan, mais au moment où il commençait ses opérations, il fut saisi et il est maintenant sous les verrous. "Il y en a beaucoup d'autres qui le suivront", déclara l'orateur, au milieu des applaudissements.

Ces paroles furent suivies d'une note publiée en première page, dans le "Winnipeg Telegram" du 8 octobre:

On annonce les premières arrestations à Macdonald.

J. J. Sullivan, soi-disant de Melville, Sask., et organisateur libéral dans le nord